

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme KOENDERS (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. MARTIN - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

OBJET DU RAPPORT - Groupe scolaire Darcy - Extension du restaurant scolaire - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions

Mme DILLENSEGER, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de rénovation des groupes scolaires, la Ville envisage de procéder à l'extension du restaurant du groupe scolaire Darcy, situé 10, rue Docteur Chaussier.

En effet, les effectifs d'enfants accueillis dans le restaurant scolaire sont en très forte augmentation depuis la mise en place de la liaison froide et l'élaboration du programme de rénovation du groupe scolaire. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, le restaurant a été dans l'incapacité d'accueillir la totalité des enfants présents. Il a donc fallu déplacer quotidiennement un groupe d'enfants sur le site Joliet. Le surcoût généré par cette organisation a été de 4 300 € pour le transport en bus et de 10 000 € au titre de la rémunération de l'agent de restauration supplémentaire sur le site Joliet.

Cette opération est reconduite, pour l'année 2009, avec une trentaine d'enfants, ce qui amène au maintien de la restauration et de son équipe en ce dernier lieu, alors que l'école est fermée, ainsi qu'au recrutement d'un animateur supplémentaire.

Elle va générer, à l'année, une dépense de 32 500 € pour les frais de personnel et de transport. Coûteux et complexe en termes d'organisation, ce dispositif n'est donc pas viable à long terme.

C'est pourquoi, la solution de l'extension du restaurant scolaire Darcy est apparue optimale.

Les travaux consisteraient en la construction d'un bâtiment d'environ 100 m² de surface hors oeuvre brute (shob) comprenant notamment une salle de restaurant, des locaux annexes ainsi que la création d'un nouveau préau attenant à ce dernier en remplacement du préau existant qui ferait l'objet d'une déconstruction.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 220 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées.

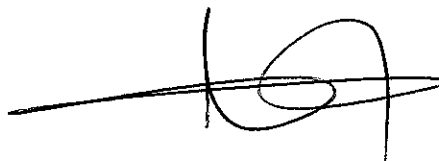
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- adopter le programme d'extension du restaurant scolaire du groupe scolaire Darcy proposé ;
- 2- arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 220 000 € TTC ;
- 3- décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour son financement, au taux maximum ;
- 5- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 6- dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire au budget primitif 2010 ;
- 7- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 20/11/09

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

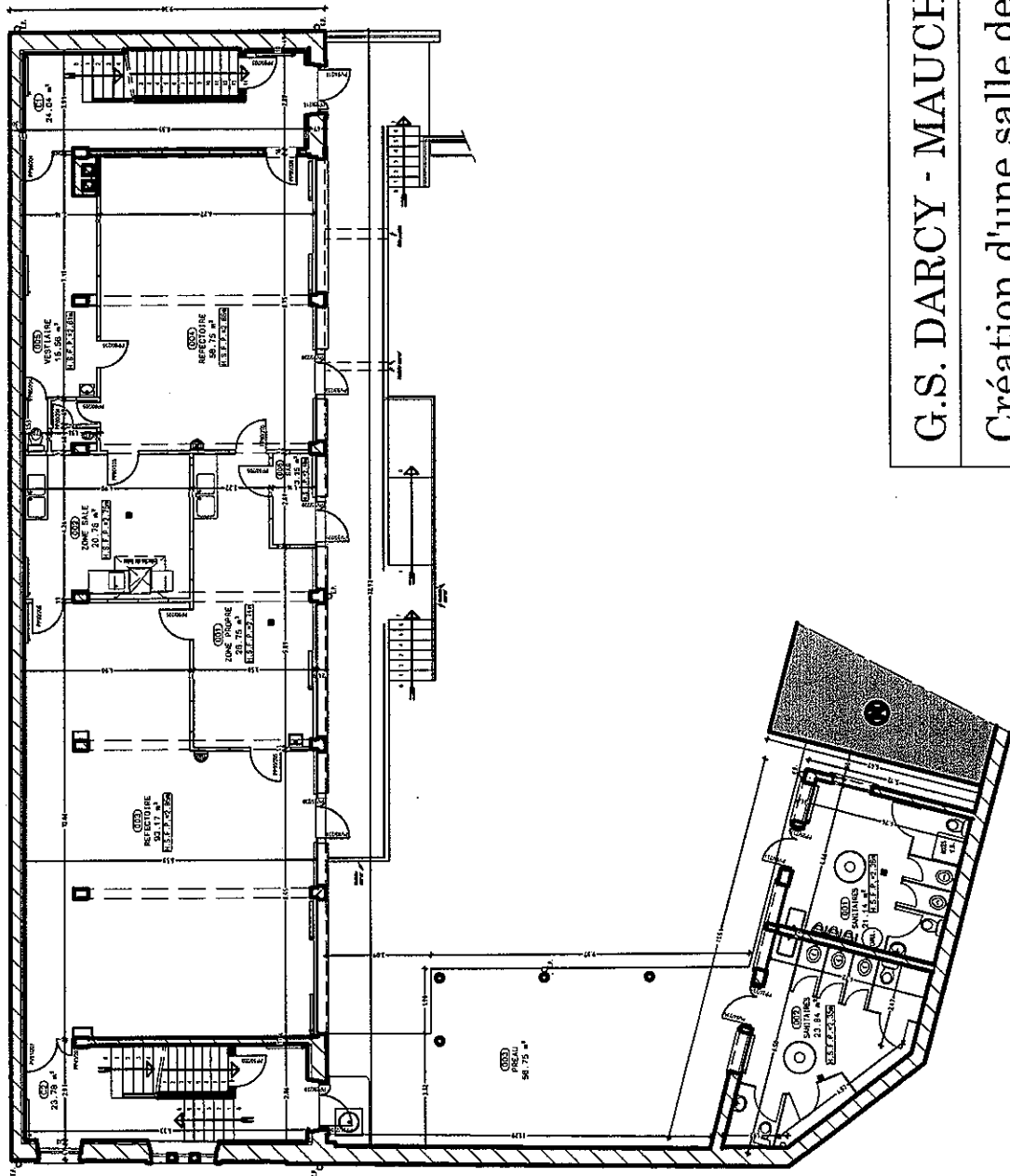


Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

10 NOV. 2009





G.S. DARCY - MAUCHAUSSE

Création d'une salle de restaurant

Plan RDC état actuel

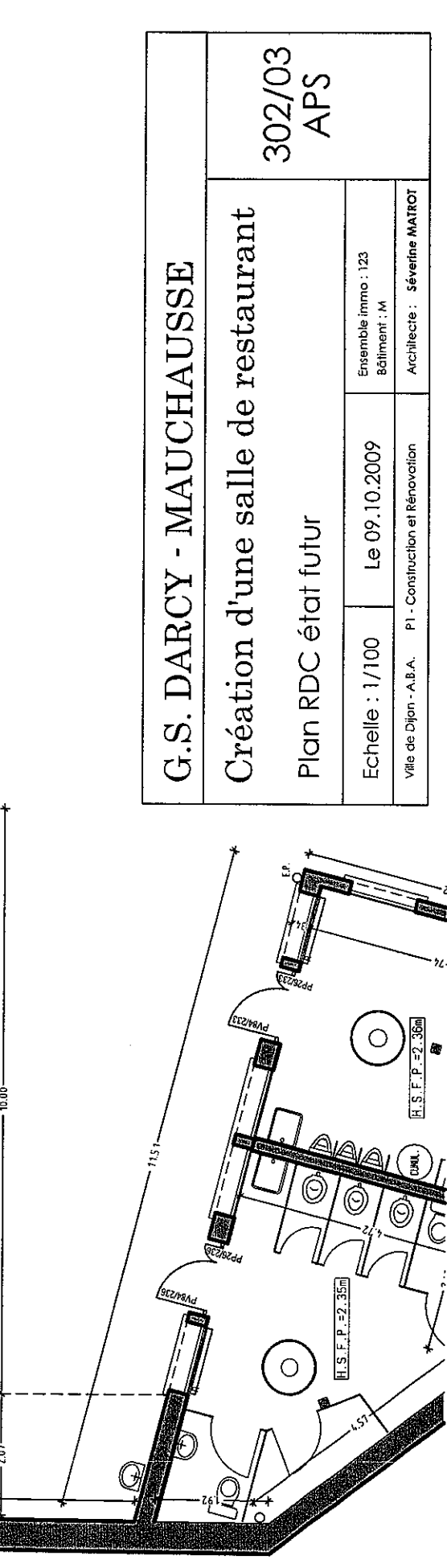
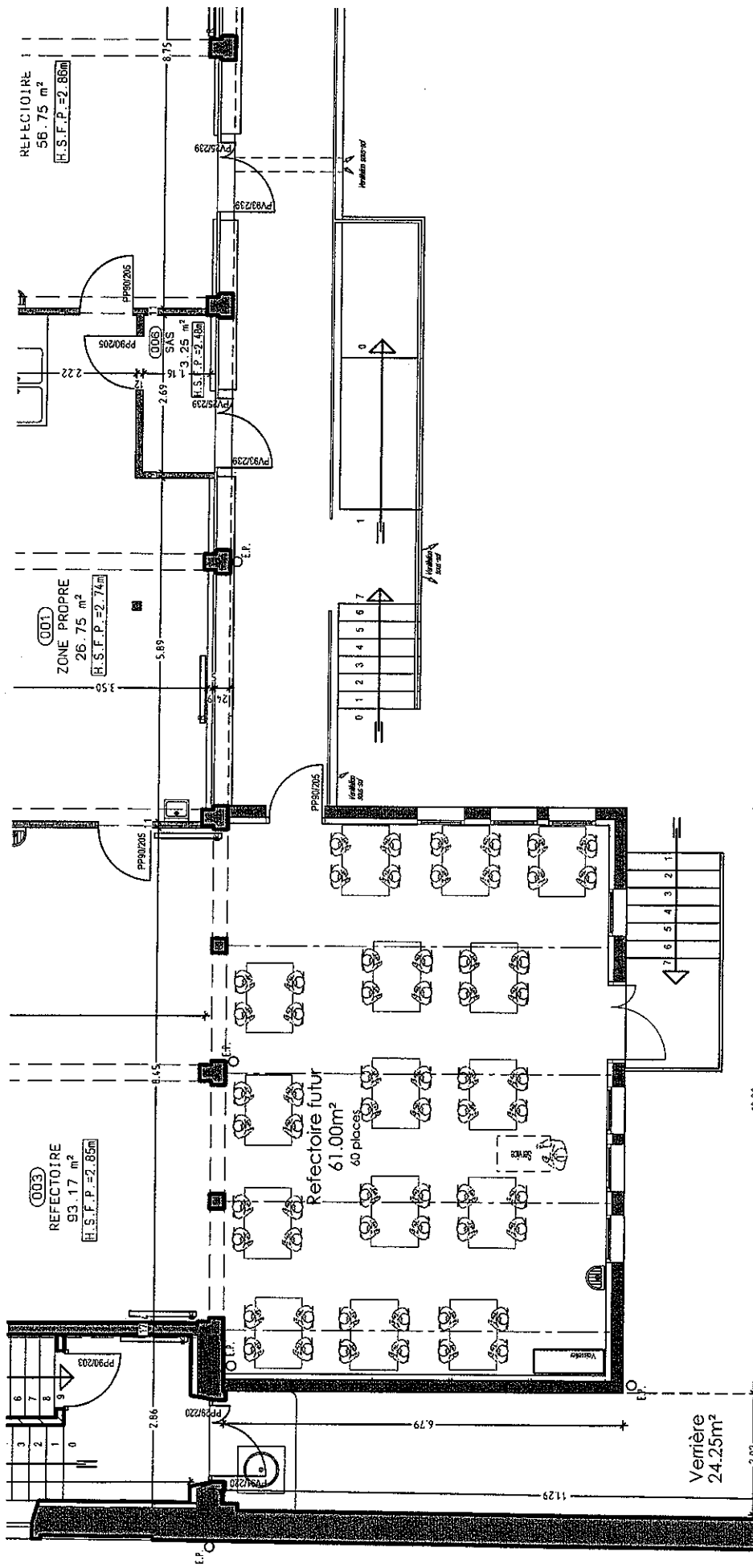
302/01
APS

Echelle : 1/200 Le 09.10.2009

Ensemble immo : 123
Bâtiment : M

Ville de Dijon - A.B.A. P1 - Construction et Rénovation

Architecte : Séverine MATROT



G.S. DARCY - MAUCHAUSSE		302/03	
Création d'une salle de restaurant		APS	
Plan RDC état futur		Ensemble immo : 123 Bâtiment : M	
Echelle : 1/100	Le 09.10.2009	Architecte : Séverine MAITROT	
Ville de Dijon - A.B.A. P1 - Construction et Rénovation			